

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1287

Opération 60VPA4 « Restauration des cours traboules remarquables (convention) – Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00016 – Approbation de la participation financière de la Ville à la restauration de la cour traboule 3/5 rue des Capucins à Lyon 1er – Autorisation de signature de la convention.

Direction de l'Aménagement Urbain

**Rapporteur :** M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1287 - OPERATION 60VPA4 « RESTAURATION DES COURS TRABOULES REMARQUABLES (CONVENTION) – AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-2, PROGRAMME 00016 – APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE A LA RESTAURATION DE LA COUR TRABOULE 3/5 RUE DES CAPUCINS A LYON 1ER – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION. (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Valorisation du patrimoine architectural et traboule », ainsi que le vote des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-2 « Valorisation du patrimoine architectural PEP 2015-2020 », programme 00016.

La traboule 3/5 rue des Capucins – 6 rue René Leynaud est composée de passages sous immeubles et de cours communes. Cet ensemble a fait l'objet d'une convention de restauration et de droit de passage signée le 25 août 1998. Un avenant en date du 7 octobre 1999 a permis d'intégrer des travaux complémentaires et d'ajuster le montant total des travaux et de l'aide financière de la Ville.

Dans le cadre de la mise en place d'une meilleure gestion de cette traboule, il est nécessaire de compléter les travaux réalisés par la mise en place d'une fermeture nocturne (en dehors des heures d'ouverture prévues par la convention) de cet espace au niveau des entrées situées 3/5 rue des Capucins et 6 rue René Leynaud. Ces travaux complémentaires font l'objet de la convention soumise à votre approbation.

Les 5 copropriétés ont mis en place une union de syndicats dénommée « traboule du 3/5 rue des Capucins » qui permet d'assurer une gestion cohérente et de disposer d'un interlocuteur commun pour cet ensemble. Dans le cadre des travaux initiaux les portes d'accès situées à chaque extrémité de la traboule n'avaient pas été restaurées et avaient été immobilisées en position ouverte permettant un accès continu à ces espaces y compris la nuit. L'union syndicale a prévu la mise en place de dispositifs de fermeture nocturne qui permettront d'assurer la tranquillité des habitants la nuit tout en maintenant une ouverture le jour conformément aux horaires prévus dans la convention.

Le montant de la subvention d'équipement s'élève à 10 137,16 € et est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 « Valorisation du patrimoine architectural PEP 2015-2020 », programme 00016.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention avec le propriétaire pour la restauration et le droit de passage de la cour traboule 3/5 rue des Capucins Lyon 1<sup>er</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

### **DELIBERE**

1 – Une subvention d'équipement de 10 137,16 € est allouée à l'Union de syndicats traboule du 3/5 rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup> pour le financement d'une partie des travaux de restauration de la cour traboule dont le montant total est estimé à 14 197,70 €.

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Union des syndicats traboule du 3/5 rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup> est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00016, AP n° 2015-2 « Valorisation du patrimoine architectural PEP 2015-2020 », opération n° 60VPA4 « Restauration des cours traboules (convention) » et sera imputée sur l'article 20422, fonction 820, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2015 : 10 137,16 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND